

Rapport de gestion 2020

GROUPE AGRICA



Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	4
RÉSOLUTIONS	10
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020, À HUIS CLOS	12
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	12
2. Présentation des chiffres-clés	12
3. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019	12
4. Présentation de la résolution	13
5. Citation des discours des organisations syndicales et du collège des employeurs	13
6. Réponses aux questions posées par les délégués	17
7. Résultat du vote de la résolution organisé à distance	18

Rapport du **Conseil** **d'administration**

Si la crise pandémique constitue bien évidemment le fait majeur de cet exercice, l'année 2020 a également été l'occasion de définir de nouvelles orientations stratégiques à horizon 2024, inaugurant pour le Groupe AGRICA des perspectives tant en termes de développement que de pilotage de ses indicateurs caractérisant son rôle d'acteur majeur de la protection sociale du monde agricole.

En matière de retraite complémentaire, l'année a été consacrée à la poursuite de la construction de l'Alliance professionnelle, avec l'intensification des travaux concernant les synergies entre les GPS membres de l'Alliance.

En ce qui concerne l'assurance de personnes, les très bons résultats des opérations de développement ont permis d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires, due principalement à la hausse de la sinistralité au niveau du risque « arrêt de travail » et au recours massif à l'activité partielle, dans le contexte de crise sanitaire.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2020

◆ L'impact de la crise de la Covid-19 sur la gouvernance du Groupe AGRICA

La crise de la Covid-19 a eu un impact direct sur la gouvernance de notre groupe de protection sociale, puisque les restrictions de déplacements et les mesures de distanciation sociale ayant accompagné l'instauration de l'état d'urgence ont rendu impossible la tenue en présentiel de ses instances. Le Conseil se félicite qu'en dépit de ces contraintes, la comitologie des institutions du Groupe ait tout de même été intégralement maintenue, voire renforcée par des réunions exceptionnelles illustrant une nouvelle fois la réactivité de notre modèle paritaire.

L'implémentation de la vidéoconférence a en effet permis, dès les premières semaines de la crise, de pallier efficacement l'impossibilité de se rassembler. L'ensemble des comités, des commissions, des Bureaux et des Conseils d'administration ont donc pu se réunir à distance et les décisions importantes telles que l'arrêté des comptes, ou l'approbation des rapports réglementaires et prudentiels à destination de l'ACPR, ont pu être prises dans les délais légaux grâce à l'application des ordonnances successives prises par le gouvernement. Les Assemblées Générales, dont les dates ont néanmoins dû faire l'objet d'un report, se sont, elles, tenues à huis clos et ont été retransmises aux délégués en *streaming*. Au total, pas moins de soixante réunions institutionnelles se sont ainsi tenues à distance.

Cette capacité d'adaptation s'est également illustrée par la constitution d'instances extraordinaires, dédiées expressément à la gestion de thématiques liées à la crise sanitaire. En particulier, une commission d'action sociale mixte GROUPE AGRICA, rassemblant les membres de toutes les commissions d'action sociale du Groupe, qu'elles relèvent de l'Alliance professionnelle ou des institutions de prévoyance, a été créée afin de préparer la mise en œuvre de mesures exceptionnelles d'action sociale. Ainsi est né le dispositif AGRICA Solidaire. Dans le même temps, les Présidences paritaires des institutions du Groupe se sont également régulièrement réunies avec le Bureau de l'association sommitale, afin d'exercer un suivi étroit des impacts de la situation sanitaire sur le Groupe, sur son fonctionnement et sur les collaborateurs.

◆ L'élaboration des orientations stratégiques 2020-2024

À la demande des Conseils d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE du 15 octobre 2019, le Groupe de travail Stratégie GROUPE AGRICA a été réactivé afin d'initier une réflexion autour de la nouvelle étape de transformation de l'entreprise sur la période 2020-2024.

En 2019, le dernier cycle s'était achevé sur un triple constat : la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE était opérationnelle, l'Alliance professionnelle avait été créée, conséquence de la fusion des

institutions de retraite complémentaire du Groupe avec celles des cinq autres GPS membres, et enfin, le partenariat de développement en assurance de personnes conclu avec le Crédit Agricole et Groupama commençait à porter ses fruits.

Cette fois-ci, quatre enjeux stratégiques ont été identifiés et étudiés sous les prismes politique, économique, opérationnel et humain, afin d'en évaluer l'intensité et la visibilité. Ces enjeux sont les suivants : l'instauration d'un régime de taux durablement bas assorti d'une augmentation de la volatilité des marchés, la mise en œuvre de la loi PACTE, la création d'un GIE commun au sein de l'Alliance professionnelle, et la crise sanitaire.

Trois priorités se sont alors détachées en vue de l'élaboration d'un plan d'actions à moyen terme, à savoir : renforcer la dimension affinitaire d'AGRICA, sécuriser la rentabilité des contrats et la solvabilité des institutions du Groupe, afin de consolider ses fonds propres et enfin, approfondir la transformation de l'entreprise.

L'objectif de ces orientations stratégiques est qu'à horizon 2024, AGRICA soit encore plus au service du monde agricole, agro et affinitaire, toujours aussi solide sur ses fondamentaux économiques et financiers, plus fort sur son chiffre d'affaires et sa qualité de service, mieux articulé avec ses partenaires du monde agricole, et plus attractif pour attirer les talents.

◆ La poursuite du projet de l'Alliance professionnelle

Lancés en 2019, les travaux de mise en place du GIE de l'Alliance professionnelle se sont poursuivis au cours de l'année 2020. Dans l'attente de sa création, prévue par la charte de l'Alliance professionnelle, un secrétariat général a été constitué, afin de coordonner les activités nécessaires au fonctionnement des instances et de répondre aux demandes de la Fédération Agirc-Arrco.

Les travaux réalisés en 2020 ont donc eu pour objet d'établir, sur la base des statuts rédigés par les GPS fondateurs, le socle de la gouvernance politique et opérationnelle du futur groupement d'intérêt économique de l'Alliance professionnelle, ainsi que les activités qu'il portera. En l'occurrence, celles-ci peuvent être classées en deux catégories : d'une part les fonctions propres de l'IRC, telles que le fonctionnement des instances, la comptabilité, le contrôle de gestion, les relations avec la Fédération, ou encore la gestion financière ; et d'autre part, les fonctions mutualisées en fonction des choix des GPS, correspondant plus particulièrement à des activités métiers.

Une étude a donc été diligentée, sous le *sponsorship* du directeur général délégué du Groupe AGRICA, afin de préparer la mise en œuvre de mutualisations et de synergies dans le cadre de ce GIE. Selon les règles établies par la charte de l'Alliance, traduites dans le contrat de groupement, les choix de mutualisation en dehors des prérogatives de l'IRC devront être tranchés par des décisions de chaque association sommitale et de chaque association de moyens, ce qui signifie que certaines mutualisations pourraient se faire entre une partie des GPS seulement.

◆ Développement et réalisations commerciales

Bien qu'impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe AGRICA a poursuivi ses activités en matière de développement, comme en témoignent les statistiques d'activité des réseaux commerciaux. À titre d'exemple, près de 34 réponses à des appels d'offres ont été formulées en 2020, par les équipes grands comptes, sur le périmètre de la CCPMA PRÉVOYANCE. Si une dizaine d'entre eux a été annulée ou reportée, la moitié du solde a été remportée.

Autre fait marquant de l'exercice, la signature le 15 septembre 2020 de la refonte de la convention collective des non cadres de la production agricole, instaurant l'obligation pour les exploitations agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (EDT), de faire cotiser leurs salariés en CDI, à un régime de retraite supplémentaire en points. Au global, ce sont près de 256 000 salariés qui sont concernés par cette mesure, dont le déploiement est prévu à partir du 1^{er} juillet 2021. En année pleine, et sans compter les versements individuels facultatifs (VIF), c'est un apport de 50 à 70 millions d'euros de chiffre d'affaires qui est estimé.

En parallèle, la mise en place d'un régime surcomplémentaire frais de santé dans une grande entreprise de l'aménagement paysager urbain et sportif, représentant près de 5 000 salariés et un chiffre d'affaires nouveau estimé de 700 000 euros, ainsi que le référencement de la CCPMA PRÉVOYANCE dans le cadre de l'accord des industries de la transformation des volailles, pour ne citer qu'eux, constituent autant de motifs de satisfaction pour le Conseil d'administration. Il convient à ce sujet de saluer le soutien qu'expriment les partenaires sociaux en faveur du Groupe, tant dans les négociations de branche que dans celles menées par les entreprises.

La campagne 2020 des versements individuels facultatifs (VIF) s'est avérée, une nouvelle fois, un franc succès, avec une collecte en hausse de près de 33 % par rapport à 2019, à près de 17 millions d'euros. Le niveau de maturité atteint dans l'exploitation des portefeuilles, ainsi que les caractéristiques très attrayantes des produits (en termes de capital garanti ou encore de rendements

financiers), ont été identifiés comme autant de facteurs clés dans la réussite de cette campagne.

2020 a également vu aboutir les travaux d'élaboration de l'outil de souscription entièrement digital destiné aux réseaux commerciaux d'AGRICA et de ses partenaires, que sont le Crédit Agricole et Groupama. Répondant aux attentes exprimées en termes de simplification et d'amélioration de la qualité des opérations de souscription, il constitue une avancée majeure au service des ambitions d'AGRICA PRÉVOYANCE.

Le Conseil d'administration note enfin avec satisfaction la faiblesse des taux de résiliation constatée sur les portefeuilles des institutions. À titre d'exemple, ce taux s'établit pour la CCPMA PRÉVOYANCE à moins de 1,25 %, quand seules 500 des 120 000 entreprises affiliées à AGRI PRÉVOYANCE ont décidé de résilier le contrat les liant à l'institution. Au global, sur le périmètre du Groupe, ce taux ne devrait donc pas dépasser les 0,5 %, démontrant par là même la force du lien affinitaire unissant AGRICA à ses ressortissants.

◆ Modifications statutaires

Le Conseil d'administration de GROUPE AGRICA du 16 octobre 2020 a arrêté les projets de modification des statuts de l'association sommitale, appelés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021.

Il convenait en effet de prendre en compte les dispositions des nouveaux statuts de référence des associations sommitales des groupes paritaires de protection sociale, ainsi que la fusion des régimes Agirc et Arrco et ses conséquences sur les institutions de retraite complémentaire (IRC) de l'Alliance professionnelle.

Les principales évolutions concernent le nombre de voix attribuées aux représentants de chaque membre du Groupe AGRICA au sein de l'Assemblée Générale, afin de refléter le poids économique de chacun.

Avant que l'Assemblée Générale ne se prononce, il revenait à la Fédération Agirc-Arrco de procéder à un contrôle de conformité. N'appelant pas de remarque particulière de sa part, il appartient donc désormais à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'association de les approuver, pour une entrée en vigueur immédiate.

◆ Conclusion

Si l'année 2020 reste avant tout marquée par la crise de la Covid-19 et par ses impacts sur les activités du Groupe, elle n'en constitue pas moins, pour notre Conseil d'administration, une année de référence.

Celle-ci a en effet été marquée par la définition de nouvelles orientations stratégiques, qui devraient conduire notre groupe de protection sociale à renforcer ses fondations pour s'imposer, à moyen terme, comme l'acteur majeur de la protection sociale collective des mondes agri, agro et affinitaires.

Cette ambition, fièrement affichée, reflète toute la volonté et l'engagement des partenaires sociaux et des équipes du Groupe AGRICA, qui, au nom des valeurs de solidarité et de proximité portées par le paritarisme, s'investissent au quotidien au service des salariés et des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires, en leur assurant des offres adaptées et un service de qualité.

Chiffres-clés

Résultats démographiques et techniques

1,2714 €
Valeur du point Agirc-Arrco
au 1^{er} novembre 2020

Retraite complémentaire

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SELON LE SECTEUR PROFESSIONNEL au 01/01/2019

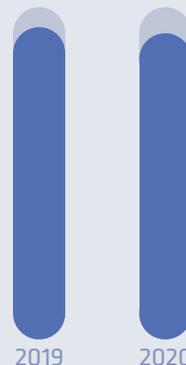
Organismes professionnels
agricoles : **14 146** soit **7 %**



Entreprises de la production
agricole : **187 941** soit **93 %**

RETRAITÉS (en nombre d'INSEE) au 31/12/2020

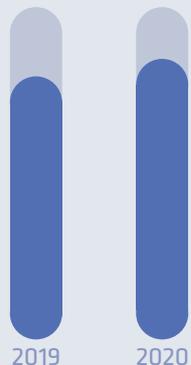
640 925 **627 397**



↓
- 2,1%

RETRAITE AGIRC-ARRCO ANNUELLE MOYENNE (en €)

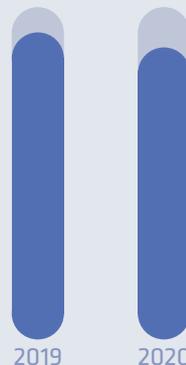
3 787 **3 955**



↑
+ 4,4 %

BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION (en nombre de droits) au 31/12/2020

742 022 **725 440**



↓
- 2,2%

NOUVELLES LIQUIDATIONS

31 446 **31 120**



↓
- 1%

DÉLAIS MOYENS DE LIQUIDATION

Délai de premier paiement : 34 jours
Délai moyen de révision (liquidation provisoire à définitive) : 56 jours
(Fédération Agirc-Arrco : 116 jours)

QUALITÉ DES LIQUIDATIONS

95,4 % des dossiers liquidés sans anomalie

NOTES DE SATISFACTION CLIENTS AGRICOLA

Actifs : 8,1/10
Futurs retraités : 7,8/10

BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS

Droits dérivés
28 %

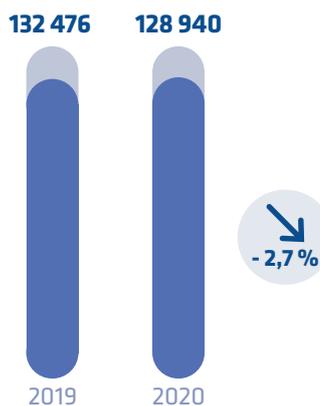


725 440
bénéficiaires

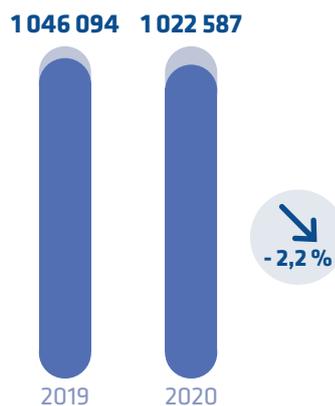
Droits propres
72 %

Institutions de prévoyance (prévoyance, santé, épargne*)

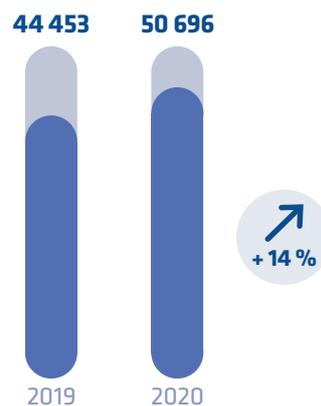
ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS EN COLLECTIF



CONTRATS EN INDIVIDUEL (prévoyance et santé)



* Retraite supplémentaire et épargne salariale.

PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ TEMPORAIRE, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES, DÉPENDANCE)

128 348 entreprises adhérentes
1 022 587 cotisants actifs
10 418 cotisants retraités

SANTÉ

73 207 entreprises adhérentes
623 910 personnes protégées
33 136 cotisants protégés au titre
de la loi Évin (retraités, personnes
en recherche d'emploi)
8 822 cotisants retraités
protégés (hors loi Évin)

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

16 897 entreprises adhérentes
322 989 cotisants actifs

ÉPARGNE SALARIALE

1 225 entreprises adhérentes
19 141 porteurs de parts de FCPE
31 617 salariés épargnants potentiels
à AGRICA ÉPARGNE

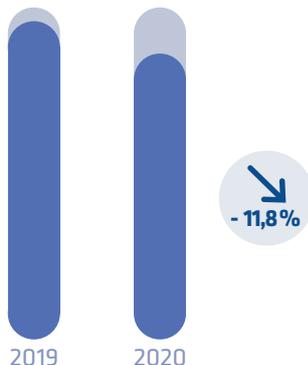
RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL



Résultats financiers

COTISATIONS

3,39 Md€ ⁽¹⁾ 2,99 Md€ ⁽²⁾

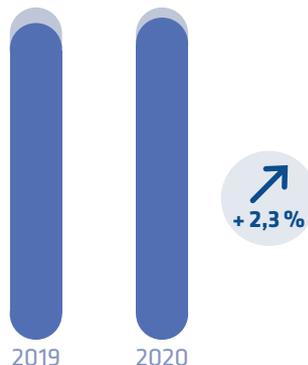


⁽¹⁾ Dont 0,62 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,77 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,61 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,38 Md€ en retraite.

PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS

3,15 Md€ ⁽¹⁾ 3,22 Md€ ⁽²⁾

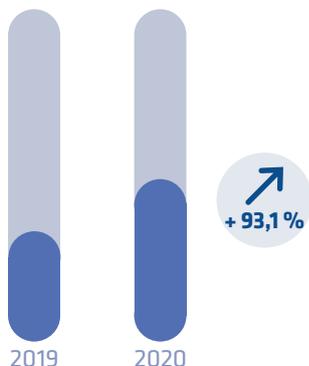


⁽¹⁾ Dont 0,44 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,71 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,45 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,77 Md€ en retraite.

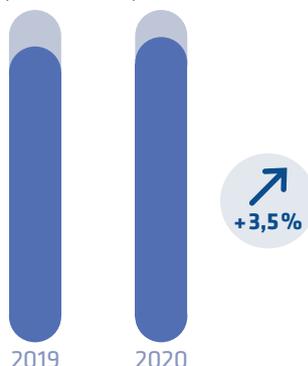
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE APRÈS IMPÔTS

6,2 M€ 11,9 M€



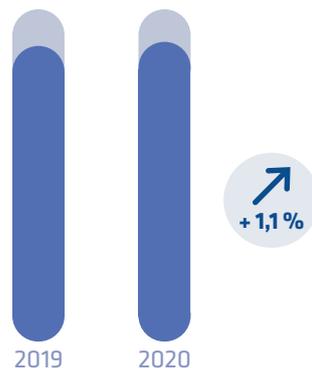
ACTIFS GÉRÉS PAR LE GROUPE

8,6 Md€ 8,9 Md€



FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

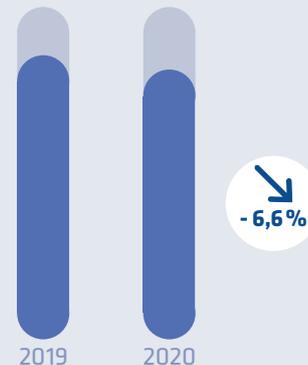
1 031,7 M€ 1 043,5 M€



Fonds social

RESSOURCES DISPONIBLES

12 216 K€ 11 413 K€



AIDES ACCORDÉES PAR LES INSTITUTIONS



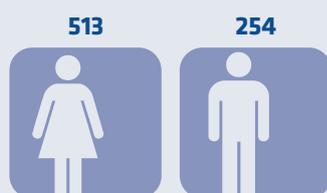
Indicateurs sociaux et environnementaux

Informations sociales

Emploi

EFFECTIF TOTAL : 767 PERSONNES

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

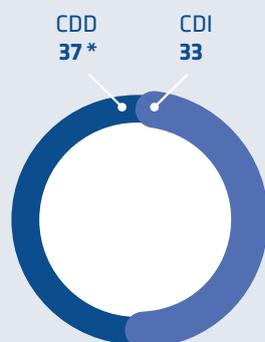


Index égalité femmes/hommes 2020 : 90

PYRAMIDE DES ÂGES



NOMBRE D'EMBAUCHES



Licenciements CDI / ruptures conventionnelles : 16 personnes

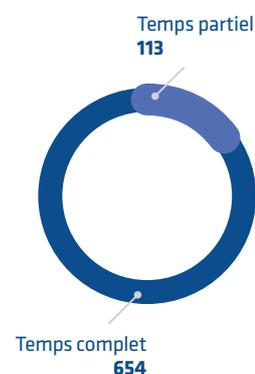
RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE CONTRACTUELLE



Part des cadres et agents de maîtrise en 2020 : 66 % (62,6 % en 2018).

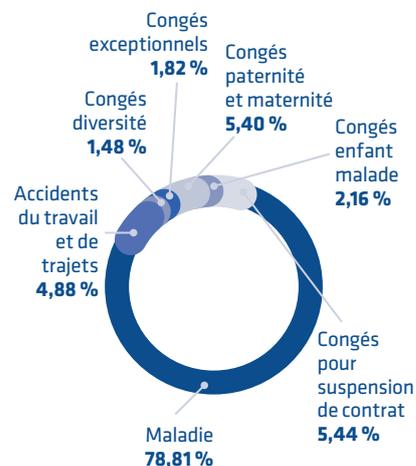
Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme (maladie) : 6,36 % (5,69 % en 2019)



* Nombre de nouvelles embauches y compris les prolongations par rapport au contrat d'origine.

Relations sociales

NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

Accords d'entreprise

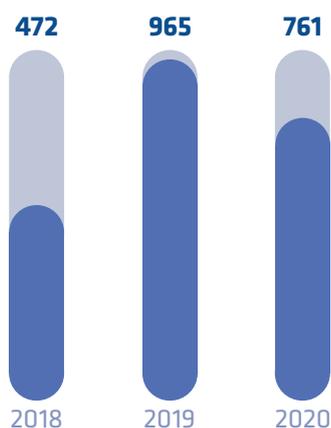
- 2 sur le statut collectif
- 3 sur le temps de travail
- 3 sur la rémunération
- 1 sur la protection sociale
- 1 sur la mobilité
- 2 sur la diversité
- 3 sur les instances du personnel
- 1 sur la qualité de vie au travail

- ◆ Nombre d'accords signés : 4
- ◆ Nombre de réunions des IRP : 61 (22 CSE, 9 CSSCT, 8 RP Paris, 14 RP Régions, 8 DSE)

Santé et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJETS

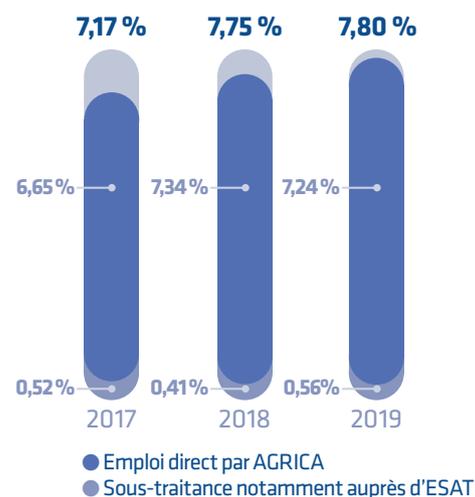
Nombre de journées non travaillées



Nombre d'accidents en 2020 : 11 (17 en 2019)
 Nombre de réunions du CSSCT : 9

EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



Formation

NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

Les axes d'orientation de la formation ont été définis pour la période 2019-2021 :

- ◆ L'axe fondamental : diffuser la culture client
- ◆ Les axes transverses : garantir la mise à niveau réglementaire - adapter le management hiérarchique et fonctionnel
- ◆ Les axes spécifiques : accompagner les collaborateurs dans la transformation d'AGRICIA - booster le développement commercial - accompagner les changements induits par les nouvelles technologies

FORMATION CONTINUE

Montant en 2020 : 1 065 310 euros (1 458 654 euros en 2019)

Soit 2,7 % de la masse salariale

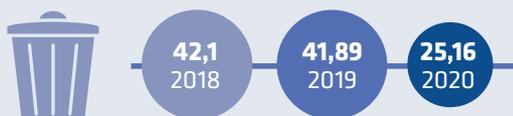
STAGES

- ◆ Nombre de stagiaires : 373 (681 en 2019)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2020 : 5 938 heures (12 434 en 2019)
- ◆ Nombre de stagiaires par rapport à l'effectif moyen : 48 %

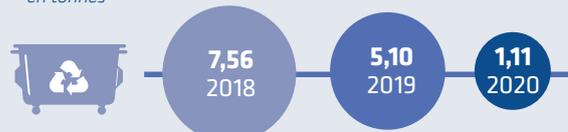
Informations environnementales

Tri sélectif des déchets

DIB (DÉCHETS INTERNES) en tonnes



RECYCLAGE DÉCHETS RESTAURANT COLLECTIF en tonnes



PAPIER/CARTON en tonnes

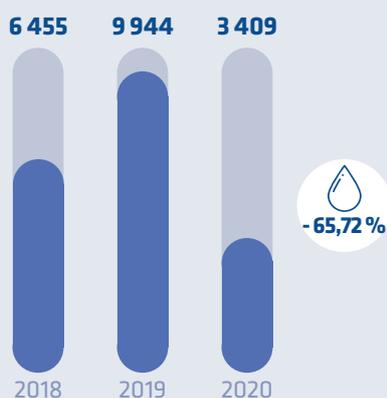


PILES en litres

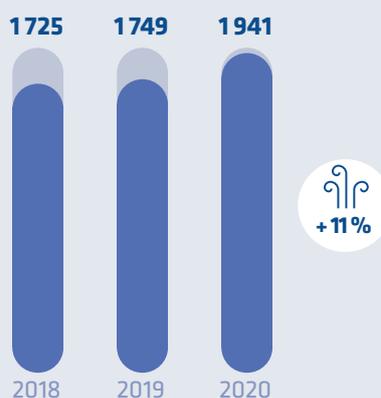


Utilisation durable des ressources

CONSOMMATION D'EAU en m³



CONSOMMATION CPCU en tonnes vapeur



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ en kW



Sous-traitance et fournisseurs

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseurs.

Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – PARTIE ORDINAIRE

◆ **Première résolution : approbation du rapport**

« L'Assemblée Générale de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – PARTIE EXTRAORDINAIRE

◆ **Deuxième résolution : modifications statutaires**

« L'Assemblée Générale de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le jeudi 3 juin 2021, à titre extraordinaire, décide, conformément à l'article 9.3 de ses statuts, d'approuver les modifications statutaires concernant le préambule, ainsi que les articles 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Vice-président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

Administrateurs titulaires

◆ Jacques BOYER FNCA
◆ Philippe CHATAIN FNCA
◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA
◆ Christophe NOËL FNCA
◆ Anne GAUTIER FNEMSA
◆ Anne CHAMBARET FNSEA
◆ Philippe FAUCON FNSEA
◆ Joseph LECHNER FNSEA
◆ Morgan OYAUX FNSEA
◆ Gilbert KEROMNÈS La Coopération Agricole
◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole
◆ Irène MOOG La Coopération Agricole
◆ Éric GELPE UDSG

Auditeurs

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA
◆ Jean-Louis LAFFRAT UDSG

Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2021.

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Président

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC
◆ Bernard JOLIVET CFE-CGC
◆ Bernard PIRE CFE-CGC
◆ François SERPAUD CFE-CGC
◆ Jean-Claude BRONDINO CFTC
◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC
◆ Josseline BORIES FGA-CFDT
◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT
◆ Éric POMMAGEOT FGA-CFDT
◆ Myriam MARCZAK FNAF-CGT
◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT
◆ Liliane BOUREL FO
◆ Patricia DREVON FO

Auditeurs

◆ Fabrice GRESSENT UNSA AA
◆ Poste vacant

BUREAU

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

Vice président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

Membres du Bureau

◆ Christophe NOËL FNCA
◆ Anne GAUTIER FNEMSA
◆ Gilbert KEROMNÈS La Coopération Agricole
◆ Éric GELPE UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

Président

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

Membres du Bureau

◆ François SERPAUD CFE-CGC
◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC
◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT
◆ Patricia DREVON FO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2020, à huis clos

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 24 juin 2020, à 14h00, l'Assemblée Générale ordinaire de GROUPE AGRICA s'est réunie, à huis clos, aux Salons Étoile Saint-Honoré à Paris 8^e, sous la Présidence de :

M. Jérôme VOLLE, Président du Conseil d'administration.

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, et conformément aux dispositions transitoires de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 ainsi qu'aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, cette réunion se déroule à huis clos, les délégués et invités ayant la possibilité de la suivre à distance, en *streaming*. N'assistent en présentiel que le Bureau de l'Assemblée Générale, composé du Président, du Vice-président, du secrétaire de séance et de deux assesseurs, le Commissaire aux comptes, ainsi qu'un nombre restreint de collaborateurs d'AGRICA, nécessaire à la bonne tenue de la réunion.

Conformément à l'article 9.2.2 des statuts de GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire ne peut valablement délibérer que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire, d'au moins la moitié des membres de l'association et de la moitié des délégués présents ou représentés, soit 65 sièges sur 130.

Le calcul du *quorum*, réalisé sur la base des votes par correspondance réceptionnés par la direction des affaires générales au plus tard le 22 juin à minuit, fait apparaître le résultat suivant :

- 1) l'institution de retraite complémentaire est représentée ;
- 2) plus de la moitié des membres de l'association est représentée ;
- 3) dans le collège des adhérents : 55 sièges sont représentés sur 65, soit 30 votes par correspondance (totalisant 285 voix) ;
- 4) dans le collège des participants : 49 sièges sont représentés sur 65, soit 36 votes par correspondance (totalisant 264 voix).

Les conditions de *quorum* étant réunies, l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs **M. François SERPAUD** (CFE-CGC) dans le collège des participants et **M. Jean-Hugues LOMBRY** (FNCA) dans le collège des adhérents.

M. Frédéric HÉRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président indique que le Bureau de l'Assemblée Générale est valablement constitué.

Avant d'ouvrir la séance, le Président fait observer une minute de silence en mémoire de M. COCHONNEAU, ancien Président de

GROUPE AGRICA, disparu brutalement en décembre 2019. Il précise que c'est M. COCHONNEAU qui l'a accompagné et formé à ses débuts, pour lui confier ensuite un certain nombre de responsabilités, et tient particulièrement à lui rendre hommage dans le cadre de cette Assemblée Générale. Le Président a également une pensée pour l'épouse et la famille de M. COCHONNEAU.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ présentation des chiffres-clés ;
- ◆ lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
- ◆ présentation de la résolution ;
- ◆ citation des discours des organisations syndicales et du collège des employeurs ;
- ◆ réponses aux questions posées par les délégués ;
- ◆ résultat du vote de la résolution organisé à distance ;
- ◆ clôture de l'Assemblée Générale.

2. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

Le Président donne la parole à M. HÉRAULT, directeur général, qui présente les chiffres-clés de l'activité de GROUPE AGRICA pour l'exercice 2019.

Le Président remercie M. HÉRAULT et propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

3. LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'EXERCICE 2019

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA, abordant les points suivants :

- ◆ la création du GIE de l'Alliance professionnelle ;
- ◆ la prise en compte des évolutions de l'environnement stratégique ;
- ◆ le développement et les réalisations commerciales ;
- ◆ le développement des services digitaux.

4. PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION

À la demande du Président, M. HÉRAULT donne lecture de la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale ordinaire :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le 25 juin 2020, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve, ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

Le Président remercie M. HÉRAULT et propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

5. CITATION DES DISCOURS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DU COLLÈGE DES EMPLOYEURS

Le Président indique que FO, la CFTC, le collège des adhérents, la FGA-CFDT, la FNAF-CGT et la CFE-CGC ont fait parvenir leurs discours, consultables en ligne et repris ci-dessous :

◆ Discours de FO – mis en ligne le 16 juin 2020

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

L'année 2019 a été avant tout marquée par la fusion de la retraite complémentaire au sein de l'Alliance professionnelle.

Notre organisation est très attachée à ce groupe professionnel de retraite complémentaire et veillera à ce que l'ensemble des chartes et statuts ayant permis sa création soient respectés dans un esprit paritaire auquel nous sommes particulièrement attachés. Notre organisation sera donc très vigilante sur l'évolution de l'Alliance pro dans les prochaines semaines et mois et s'engagera pour que l'ensemble des principes ayant concouru à la création de ce bel outil paritaire, permette d'en conserver son caractère professionnel qui doit permettre à chaque groupe le constituant d'y trouver sa juste place.

À un moment où le pays est en crise et, a plus besoin qu'auparavant de solidarité intergénérationnelle, notre organisation se félicite que la réforme des retraites ait été abandonnée jusqu'à aujourd'hui. Le gouvernement semble avoir compris qu'une réforme de cette ampleur ne répondait pas à l'enjeu d'une retraite juste et solidaire porteuse de progrès social et, de réduction des inégalités.

Force Ouvrière reste cependant très vigilante concernant ce projet de réforme et saura de nouveau se mobiliser pour le combattre si jamais ce dossier revenait à l'ordre du jour dans sa forme initiale.

Notre institution renoue avec la croissance et nous nous en félicitons.

Pour accompagner l'évolution de notre Groupe, le groupe de travail stratégie s'est remis au travail et a identifié 4 axes de travail :

Le suivi des taux d'intérêt bas ayant pour conséquence une baisse des rendements financiers ayant à leur tour des incidences sur notre solvabilité.

Le deuxième était axé sur la réforme des retraites, le groupe de travail stratégie va donc avoir sa charge de travail réduite et nous nous en réjouissons à double titre.

Le troisième concerne la loi PACTE et la mise en conformité des offres du Groupe.

Et le quatrième, où nous serons particulièrement vigilants, est le suivi du GIE de l'Alliance professionnelle.

Le Groupe AGRICA a, durant l'année 2019, mis en place de nouveaux outils, notamment un simulateur retraite, outil qui va simplifier l'accès à l'information retraite de nos ressortissants et nous nous en félicitons.

Le Groupe AGRICA a su démontrer sa capacité à agir rapidement grâce à son modèle de gestion paritaire et, cela dès le début de la situation de pandémie due au Covid-19. Notre organisation a rapidement alerté la Présidence paritaire et les services des actions sociales du Groupe qui se sont mobilisés, et des aides financières mais également psychologiques ont été mises en place, ceci, très efficacement avec des délais de traitement des dossiers très courts répondant à l'enjeu du moment.

Notre modèle de gestion paritaire a démontré encore une fois sa capacité de réaction, les détracteurs du paritarisme qui n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux peuvent s'en inspirer.

Le télétravail a été mis en place très rapidement et avec beaucoup de réussite grâce aux salariés que nous remercions de leur professionnalisme dans un contexte difficile.

Notre Groupe se porte bien, nous travaillerons encore à son développement et à sa consolidation en veillant à ce que le paritarisme de gestion y conserve toute sa place.

Nous appelons à voter favorablement la résolution.

Merci de votre attention. »

◆ Discours de la CFTC – mis en ligne le 17 juin 2020

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Notre intervention portera sur :

- ◆ le rapport de gestion et la poursuite de la construction de l'Alliance professionnelle ;
- ◆ la réforme des régimes de retraite ;
- ◆ les activités « assurance de personnes ».

En ce qui concerne la retraite complémentaire, 2019, aura été l'année de la fusion des régimes Agirc et Arrco au sein de l'Alliance professionnelle qui permettra de garantir notre modèle de retraite par répartition.

Si l'année 2018 a été consacrée à la mise en place des différentes instances au sein de l'Alliance pro, l'année 2019 aura été marquée par la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE).

La CFTC-AGRI a approuvé en fin d'année la création de ce GIE qui aura pour objectif de mettre en œuvre des synergies et des mutualisations de l'activité retraite complémentaire entre les 6 groupes qui composent l'Alliance pro. Il faut espérer que les événements de ces derniers mois avec un de nos partenaires, ne fragilisent pas l'ensemble de notre Groupe. Il est pourtant urgent de se mettre en ordre de marche, notamment vis-à-vis de la Fédération Agirc-Arrco et des nouvelles cibles d'économies à atteindre d'ici 2023.

La CFTC-AGRI mettra tout en œuvre pour y contribuer dans l'intérêt des salariés de l'agriculture et de ses spécificités.

En ce qui concerne la réforme des retraites, la CFTC était favorable à sa mise en œuvre. L'objectif était de rendre notre système de retraite plus juste et plus lisible.

Le passage à un régime dit « universel » doit s'adapter à tous les profils de carrière, prenant ainsi en compte les mobilités professionnelles et les changements de statuts. La CFTC est favorable au régime universel, à condition qu'il préserve les pensions actuellement versées et les droits acquis avant son instauration. Plus encore, que les grands principes de notre système de retraite, à savoir la répartition, la solidarité inter et intragénérationnelle soient sauvegardées.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné assez de lisibilité à la négociation manquant notamment de pédagogie dans le choix des décisions.

L'objectif n'était pas de tout défaire, mais de préserver les mécanismes qui ont fait leurs preuves jusqu'à aujourd'hui : l'objectif n'a pas été atteint.

De même les partenaires sociaux, compte tenu de leur gestion responsable des caisses de l'Agirc-Arrco, auraient dû être associés davantage à la démarche.

En ce qui concerne les activités « assurance de personnes », l'activité a été particulièrement dense également en cette année 2019.

Si l'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre des différentes composantes de la SGAPS, l'année 2019 a vu le déploiement de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE qui est aujourd'hui opérationnelle.

Cela a permis la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement, malgré les contraintes réglementaires et une concurrence accrue.

Les résultats sont au rendez-vous, le chiffre d'affaires est en progression de 8 % par rapport à l'année 2018, grâce à de belles réussites commerciales.

AGRI PRÉVOYANCE va devoir continuer à augmenter son chiffre d'affaires en partant à la conquête d'entreprises proches du monde agricole dont les salariés relèvent du régime général.

La réussite de ce projet ambitieux demandera un investissement fort des partenaires sociaux. La CFTC-AGRI mettra tout en œuvre pour y contribuer.

Une année 2019 donc qui a permis à AGRICA de s'affirmer comme un groupe de protection sociale incontournable au service des entreprises et des salariés du monde agricole.

Aussi, nous tenons à remercier l'équipe de direction et l'ensemble des salariés pour leur investissement et l'excellent travail accompli.

Je vous invite à voter pour la résolution.

Difficile de ne pas évoquer l'année 2019 sans rendre hommage à Claude COCHONNEAU qui nous a quittés brutalement en décembre.

La CFTC-AGRI tient à saluer son engagement au service de notre Groupe et du monde agricole. »

◆ Discours du collège des adhérents - mis en ligne le 17 juin 2020

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, nous souhaitons saluer la mémoire de Claude COCHONNEAU, disparu brutalement et accidentellement en décembre dernier, alors Président de l'association sommitale GROUPE AGRICA et Vice-président de la CPCEA.

Ancien Vice-président de la FNSEA, Claude COCHONNEAU était investi de longue date au service de la famille agricole et a largement contribué au travers de ses nombreux mandats à construire le Groupe AGRICA dans sa configuration complexe de groupe de protection sociale, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

L'année 2019 fut également marquée par le lancement d'un nouveau cycle de réflexion stratégique. Dans le contexte évolutif des années précédentes et dans celui, inédit, de ce début d'année, le Groupe AGRICA a souhaité continuer d'offrir aux ressortissants des mondes agri, agro, et affinitaires, une protection sociale de qualité. Pour ce faire, il était indispensable d'analyser les défis sans cesse renouvelés et la prise en compte des effets potentiels de l'évolution de l'environnement de notre Groupe. Les taux d'intérêt durablement bas, la perspective de la mise en place d'un régime de retraite universel, la mise en conformité des offres AGRICA aux dispositions de la loi PACTE et la création du GIE de l'Alliance professionnelle mobilisent particulièrement tous les acteurs du Groupe AGRICA. La modernisation des services digitaux initiée au cours de l'exercice permettra par ailleurs une adaptation plus facile et efficace aux enjeux de ce nouvel environnement stratégique.

Sur le périmètre de l'assurance de personnes, la reprise de la croissance du chiffre d'affaires illustre les succès de 2019, de même que la décision du Crédit Agricole et de Groupama de réévaluer leur taux de cotisation au régime de retraite supplémentaire. Le succès de la CCPMA PRÉVOYANCE dans l'appel d'offres relatif aux garanties santé et prévoyance de CERFRANCE constitue une autre réalisation positive sur laquelle AGRICA va pouvoir capitaliser ses atouts afin de pouvoir poursuivre cette belle dynamique.

En ce qui concerne la retraite complémentaire, le principal fait marquant de l'exercice 2019 réside dans la fusion au 1^{er} janvier des institutions de retraite complémentaire de l'Alliance professionnelle. La création, avec les partenaires de l'Alliance, d'un groupement d'intérêt économique destiné à faciliter l'atteinte des cibles d'économies fixées par la Fédération Agirc-Arrco, constitue désormais la prochaine étape. Les travaux ont d'ores et déjà été lancés, et imposent la poursuite de la maîtrise et du pilotage des coûts de gestion de chaque GPS.

L'action sociale faisant partie de l'ADN de notre groupe de protection sociale, il était naturel qu'AGRICA se mobilise pour soutenir ses ressortissants dans le cadre de la crise de la Covid-19. Le collège des employeurs souhaite souligner la réactivité dont a fait preuve notre Groupe, en rendant opérationnel dès les premières heures de la crise un dispositif social d'urgence. Conjuguant accompagnement financier et psychologique, cette aide permettra, nous l'espérons, à un grand nombre d'entreprises, de salariés et de retraités du monde agricole, d'en limiter les impacts.

Parallèlement, durant cette pandémie liée au Covid-19, nous avons pu constater au niveau de l'entreprise, la grande capacité d'adaptation dont a fait preuve AGRICA en instaurant rapidement une organisation du travail généralisé à distance pour la grande majorité de ses collaborateurs. Ces mesures ont en effet permis d'assurer à la fois la santé et la sécurité des salariés mais également la continuité de ses activités pour ses clients et ressortissants, ainsi que de ses instances, tenues à distance en visioconférences.

Le bilan de l'année 2020 permettra de mesurer les impacts de cette crise inédite sur les différents axes stratégiques du Groupe AGRICA et d'adapter en conséquence la réflexion menée par les administrateurs de l'association sommitale.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous vous invitons à voter la résolution qui vous a été communiquée. »

◆ Discours de la FGA-CFDT - mis en ligne le 19 juin 2020

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Pour reprendre les grandes thématiques du rapport du Conseil d'administration, l'actualité du Groupe en 2019 aura été marquée par la mise en place de l'Alliance professionnelle et la création d'un GIE attaché, le développement de l'activité commerciale et les évolutions de l'environnement stratégique. La FGA-CFDT abordera exceptionnellement 2020 avec évidemment la crise sanitaire de la Covid-19.

Concernant l'Alliance professionnelle, la FGA-CFDT est en phase avec les deux grandes décisions prises. D'une part la création d'un groupement d'intérêt économique de nature à mettre en place des synergies et des mutualisations entre GPS, de faire, n'ayons pas peur des mots, des économies, conformément aux demandes de la Fédération Agirc-Arrco. Nous rappellerons que c'est l'essence même de la création de l'Alliance professionnelle : s'unir pour faire des économies ensemble, et garder, ensemble, nos spécificités professionnelles. Ceux qui penseraient Alliance professionnelle sans penser GIE s'éloigneraient de l'objectif initial de la création de l'Alliance et prendraient le risque de se voir imposer d'autres choix par leur autorité de tutelle ou pire, de disparaître corps et âme. Ce n'est pas le vœu de la FGA-CFDT. D'autre part la FGA-CFDT est en phase avec le Conseil

d'administration de la sommitale, dans son souhait de revoir le règlement intérieur du GIE afin d'apporter au Conseil de surveillance du GIE le rôle politique qui convient en le renforçant.

L'activité commerciale a été soutenue en assurance de personnes ainsi qu'en retraite supplémentaire. Rappelons que s'il faut se réjouir de la hausse du chiffre d'affaires retraite, il nous appartient de ne pas oublier pour autant que le cœur de notre métier demeure l'assurance et que nos équilibres financiers, prudentiels, et nos résultats doivent être assis sur ces activités. Après une période de mise en place, les synergies entre notre Groupe, le Crédit Agricole et Groupama commencent à porter leurs fruits, la FGA-CFDT s'en félicite.

L'environnement stratégique a également été appréhendé par le Groupe AGRICA. La retraite universelle d'abord, même si l'inconnu plane à ce jour sur la mise en place d'une réforme. Réforme systémique ? Une partie de la réforme ? Uniquement une réforme paramétrique ? Est-ce que demain d'aucuns demanderont certaines mesures de justice qui étaient dans la réforme... dont ils ne voulaient hier discuter aucune modalité ? La problématique de taux bas durables est aussi sur la table, ainsi, qu'enfin la conformité de nos offres à la loi PACTE. Sur ces trois sujets, réflexions et actions sont en cours, et nous en sommes satisfaits.

Concernant l'année en cours et la crise sanitaire, le Groupe a su mettre en place avec célérité un dispositif d'aides sociales idoines. Les bénéficiaires des contrats AGRICA, salariés comme entreprises, ont pu s'apercevoir, par ailleurs, de la grande qualité des garanties de notre Groupe, surtout s'ils les ont comparées à d'autres. Cependant il faut reconnaître que la crise aura un coût important dont on ne mesure pas encore l'ampleur. En conséquence, il conviendra cette année et l'an prochain d'être très proactif pour nos IP, leurs équilibres prudentiels et techniques, quitte à revisiter si nécessaire tarifications et garanties, dans l'intérêt bien compris de chacun.

La FGA-CFDT remercie plus que jamais l'ensemble des salariés du Groupe pour leur engagement et leur professionnalisme. Elle clôt cette intervention avec tristesse et une pensée émue pour Claude COCHONNEAU, grand militant syndical et fervent acteur du paritarisme, avec lequel nous avons eu honneur et plaisir à travailler. »

◆ Discours de la FNAF-CGT - mis en ligne le 22 juin 2020

« Des orientations purement financières, au détriment des salariés

C'est dans un contexte inédit, et particulièrement difficile, que se tient aujourd'hui notre Assemblée Générale. Tout d'abord, notre organisation tient à saluer et remercier les salariés du Groupe AGRICA, qui durant toute la période de confinement, dans des conditions extrêmement compliquées, sont parvenus à répondre aux besoins et sollicitations des adhérents.

Dans notre intervention, nous ne reviendrons pas sur la gestion des institutions, toutefois notre organisation a relevé trois points sur l'activité du Groupe qui nécessitent de donner nos appréciations à l'ensemble des délégués et administrateurs :

Le premier, sur la retraite supplémentaire, les orientations prises par AGRICA, afin de répondre à la mise en conformité suite à la réforme de la loi PACTE, qui permet surtout de contourner les contraintes de Solvabilité 2, a pour objectif de donner aux banquiers et assurances la possibilité de mettre la main sur l'épargne des salariés. Le but précis est avant tout la spéculation financière. Le travail de sape soigneusement réalisé lors de la dernière année, notamment avec la mise en place de Fonds de retraite supplémentaire, dite à la « française » voulue par Macron, en lien direct avec la réforme des retraites engagée, répond clairement à ces objectifs, et n'a pour but que de répondre aux seuls résultats financiers des institutions. Nous refusons qu'AGRICA, organisme paritaire, ne se transforme en fonds de pension ni à l'américaine ni à la française. Si, pour certains, l'épisode épidémique que nous venons de traverser, pouvait laisser penser que le projet de réforme était « enterré », ces dispositions prises confirment le contraire. Ces orientations démontrent clairement que les réformes successives des retraites ont dégradé considérablement le niveau de vie et des pensions, qui contraignent les salariés à l'épargne, malgré la faiblesse des salaires, pour pouvoir espérer vivre dignement quand ils feront valoir leur droit, ce qui est inacceptable pour notre organisation.

Notre organisation réaffirme que les systèmes de retraite par capitalisation n'apportent aucune garantie quant à la restitution de l'épargne. Le risque est donc de perdre tout ou partie de l'épargne d'une vie. Lors du krach de 1987, de la crise de 1993, de l'éclatement de la bulle internet en 2000 ou de la crise des subprimes en 2007-2008, tous ceux dont l'essentiel des revenus reposait sur des fonds de pension ont dû se mettre en quête d'un travail pour subvenir aux plus basiques de leurs besoins : se nourrir et se loger. Dans un système de retraite par capitalisation, les risques de faillite sont intégralement supportés par les épargnants. Compte tenu de la fréquence des krachs financiers, les salariés et cadres incités à recourir à la capitalisation sont donc assurés d'épargner à l'aveugle et en pure perte. Ajoutons que du fait de la financiarisation de l'économie, les montages financiers des fonds de pension sont toujours plus complexes et opaques. Ce système socialise les bénéfiques et privatise les pertes. Les salariés et retraités n'ont rien à y gagner.

Le deuxième point concerne la situation de l'Alliance professionnelle, à laquelle le Groupe AGRICA a choisi de s'orienter. Effectivement, la situation floue qui s'opère depuis plusieurs mois, sur les difficultés de mise en place de l'institution, pose et soulève de véritables problèmes de fond. Les contraintes imposées par l'Arcco sur le type de gouvernance, ainsi que la création du GIE ayant pour conséquence la répartition des charges, les rationalisations et mutualisations de moyens avec la casse sociale qui en découle, a vu l'IRP AUTO assigner en justice l'Alliance professionnelle, ainsi que les autres GPS. Sans être dupe des buts poursuivis, l'addition de caisses professionnelles sans réelle vision stratégique ne consolide pas un édifice. Sous couvert de débats, parfois réels sur la gouvernance, la construction au « chausse-pied » de l'Alliance professionnelle pose la question d'une véritable autonomie d'un organisme paritaire, vis-à-vis des orientations politiques portées par Macron. Les fusions d'institutions de prévoyance imposées par les gouvernements successifs ont pour but leur mise sous tutelle, afin d'opérer une étatisation dont l'objectif final est la privatisation aux grands groupes assurantiels privés et autres fonds de pensions. À l'opposé, la CGT, comme d'autres organisations, revendique une mutualisation large reposant sur une Sécurité sociale renouée, solidaire et universelle.

Toutes ces contraintes sont dans la lignée de la casse de la protection sociale, et dans ce cas précis, laisse entrevoir la fin des régimes de spécificités professionnelles, déjà entamée par la construction de l'Alliance professionnelle. Cette situation confirme que notre organisation avait vu juste, et nous avons été les seuls à nous y opposer. En effet, nous réaffirmons, que pour la retraite, nous aurions dû garder l'autonomie du Groupe AGRICA, qui garantissait de conserver et de protéger toutes les spécificités du monde agricole et ainsi réfléchir sereinement aux conditions de sa poursuite en y intégrant la défense et l'amélioration de la MSA.

Le troisième point concerne la mise en place de produits assurantiels visant à couvrir le risque des licenciements en cas d'incapacité professionnelle. L'évolution croissante des risques recensés concernant les reconnaissances de maladies professionnelles, des AT/MP posent là aussi de véritables questions. Ces situations sociales dramatiques sont de la seule responsabilité des employeurs, qui doivent avant tout répondre à leurs obligations en matière de prévention, de sécurité et de reclassement, afin de protéger les salariés les plus fragiles. Ce projet va finalement se mettre en place pour AGRI PRÉVOYANCE avec le risque de s'étendre pour la CPCEA, projet pour lequel nous nous sommes opposés à plusieurs reprises.

Non, la santé n'est pas un coût mais un investissement

Depuis plus d'un an, les personnels de la santé, du médico-social, toutes catégories confondues, sont mobilisés pour exiger plus de moyens pour bien travailler au service de la population notamment des plus fragiles. Plus de moyens matériels et humains, une reconnaissance de leur métier et de leur qualification sur le bulletin de salaire. Durant des mois, ils et elles ont été souvent raillés voire ignorés par les pouvoirs publics et le gouvernement, plus souvent à même de critiquer l'organisation du travail, le temps de travail, que de mettre en avant leur propre responsabilité dans une gestion uniquement budgétaire des politiques de santé depuis plusieurs décennies.

C'est dans ces conditions très difficiles que l'ensemble de ces personnels ont dû affronter de façon exemplaire la crise sanitaire du coronavirus. Ils et elles ont travaillé sans compter pour soigner, sauver des vies, parfois au détriment de la leur. Cette période particulière a mis en avant la nécessité d'avoir un système de santé et de protection sociale solidaire, mais elle a également révélé à grande échelle, tous les maux et toutes les attaques subies ces dernières décennies. Nous avons été très nombreux à les avoir applaudis le soir, à les avoir chaleureusement remerciés, mais ces remerciements ne peuvent se solder par la remise d'une médaille ou de primes à géométrie variable !

Aujourd'hui, c'est un autre soutien qui est nécessaire car il faut des réponses concrètes aux revendications comme aux moyens dédiés à la santé et à la protection sociale dans notre pays.

Lors du lancement du Ségur de la santé, le Premier ministre annonce vouloir garder le cap. Alors que le gouvernement devrait prendre en considération l'ensemble des questions qui sont posées autour des problèmes de santé et de son financement, il est à craindre que ce Ségur soit une imposture. Comment faire confiance à un gouvernement qui s'est régulièrement contredit sur les stocks de masques et qui laisse les salarié.es travailler sans protection, avec du matériel inadapté ou en nombre insuffisant ?

Il est temps d'en finir avec les discours compatissants mais sans lendemain et de passer aux actes.

C'est pourquoi la CGT porte le projet d'une Sécurité sociale intégrale financée à 100 % par des cotisations sociales, salariés et employeurs. Il faut renforcer la Sécurité sociale, la MSA, en intégrant des nouveaux droits comme la perte d'autonomie des personnes âgées ou celles en situation de handicap, quel que soit l'âge, dans la branche maladie.

En cette période de déconfinement progressif du pays, de multiples problèmes sont posés pour l'ensemble de la population. Pour la CGT, il n'est pas question de les remettre à plus tard ou de les évacuer au nom de la reprise économique comme le suggèrent déjà le MEDEF et le gouvernement. Dans la sortie de crise sanitaire qui s'amorce, ils voudraient que tout redevienne comme avant ou pire. Des voix s'élèvent déjà chez les libéraux de tous poils pour augmenter le temps de travail ou reparler du fameux « coût du travail » comme un handicap majeur pour la compétitivité du pays.

Alors que 450 milliards d'euros ont été dépensés pour aider les entreprises, l'annonce de restructurations et de suppressions d'emplois dans les entreprises privées et publiques comme dans les services publics sont inadmissibles. Une nouvelle fois, c'est au monde du travail que le gouvernement et le MEDEF veulent faire payer cette crise.

Au contraire, la CGT revendique :

- ◆ *une vraie rupture avec les politiques économiques et sociales ;*
- ◆ *l'annulation de la réforme des retraites et de l'assurance chômage ;*
- ◆ *l'augmentation des salaires ;*
- ◆ *la reconnaissance des qualifications ;*
- ◆ *une réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour partager le travail et ainsi travailler tous et mieux.*

Ce sont des leviers essentiels pour la croissance, l'emploi et contre les inégalités. »

◆ Discours de la CFE-CGC – mis en ligne le 22 juin 2020

« La CFE-CGC tient d'abord à rendre hommage à Claude COCHONNEAU trop tôt disparu. Nous avons pu apprécier les qualités humaines de Claude qu'il mettait au service des institutions où il siégeait, et en particulier pour notre Groupe qu'il a contribué à faire grandir dans le respect des valeurs du paritarisme, qu'il en soit remercié.

Notre Groupe a activement contribué à la poursuite de la construction de l'Alliance professionnelle et la CFE-CGC continuera son travail de propositions et de contribution pour cette alliance au modèle original mais dont on sait pertinemment qu'il ne fait pas l'unanimité au sein de la Fédération.

C'est une raison de plus pour démontrer que le paritarisme des groupes professionnels a toute sa raison d'être. Nous sommes les plus à même de savoir ce qui sert les intérêts des ressortissants de nos régimes et la conjonction de nos efforts doit renforcer la position du Groupe AGRICA au sein de cette alliance et démontrer que cette alliance a du sens et un avenir.

La réforme des retraites tant annoncée a pris du retard, mais on ne peut ignorer que le gouvernement ne fera pas marche arrière et qu'elle reviendra rapidement sur le devant de la scène.

À nouveau, la CFE-CGC rappelle son opposition à ce projet et aux attaques à peine voilées contre le paritarisme.

La crise de la Covid a mis en évidence notre capacité à réagir, en créant AGRICA Solidaire, qui a permis à nos ressortissants en grande difficulté de bénéficier d'une aide ponctuelle versée dans des délais particulièrement courts.

Les commissions d'action sociale, tant pour la retraite que pour l'assurance de personnes, réunies pour la première fois, ont pris leur part dans cette action de solidarité. Il est bon de le faire savoir. Soyons convaincant et convaincus du bien-fondé de l'action sociale de nos régimes, pour qu'elle ne soit pas ignorée des politiques sous prétexte d'économie.

La sortie de crise à peine amorcée, le risque d'une deuxième vague se fait jour. Il nous faudra quelques mois pour évaluer tous ses effets, directs ou indirects, sur l'économie, l'emploi et par voie de conséquence, sur les compteurs sociaux qui auront été lourdement impactés.

Notre modèle social a-t-il un prix ? À la CFE-CGC nous ne raisonnons pas en termes de rentabilité. Il nous faut préserver ce modèle qui a fait ses preuves coûte que coûte, et qui, malgré toutes les imperfections que certains peuvent lui trouver, laisse le moins de monde possible sur le bord de la route. La capitalisation ne peut être que complémentaire, la répartition doit rester d'actualité.

Pour conclure, nous tenons à remercier l'ensemble des équipes d'AGRICA qui ont démontré leur capacité à s'adapter et à faire face à cette crise inédite pour maintenir un haut degré de qualité de service. Monsieur le directeur, nous comptons sur vous, pour faire écho auprès d'eux de ces remerciements. »

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS

Le Président indique que, conformément aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, les délégués ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par mail jusqu'au 18 juin 2020.

Il précise qu'aucune question n'a été reçue.

7. RÉSULTAT DU VOTE DE LA RÉOLUTION ORGANISÉ À DISTANCE

Le Président indique qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire délibère à la majorité des suffrages valablement exprimés, tous collègues confondus.

Il rappelle que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, les délégués ont eu la possibilité de voter par correspondance jusqu'au 22 juin 2020.

Il rappelle également que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco :
 - ◆ 11 voix par délégué issu de la section professionnelle AGRICA de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco ;
- ◆ pour CCPMA PRÉVOYANCE, 3 voix par délégué ;
- ◆ pour CPCEA, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRI PRÉVOYANCE, 2 voix par délégué.

Le Président indique ensuite que le dépouillement des votes par correspondance a été réalisé en amont de la réunion et contrôlé ce jour avant le début de l'Assemblée Générale par les assesseurs.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT

Pour	502 voix
Abstention	47 voix
Contre	0 voix

Le rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA est approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire. Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire de GROUPE AGRICA à 14h55.

Le Président

M. Jérôme VOLLE

Le Vice-président

M. Emmanuel DELÉTOILE

Le secrétaire de séance

M. Frédéric HÉRAULT



Notes

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com